

# La Fondation du patrimoine : un soutien pour la sauvegarde du patrimoine de votre commune

## ■ Le patrimoine : un investissement pour le développement de nos territoires

Depuis 25 ans, la Fondation du patrimoine aide financièrement les collectivités territoriales, les associations et les propriétaires privés à sauvegarder le patrimoine essentiellement non protégé au titre des Monuments Historiques. Ces églises, chapelles, maisons de centre-ville, corps de ferme, lavoirs, bateaux, pigeonniers et autres constituent une immense richesse pour l'attractivité de notre territoire. Restaurer le patrimoine, ce n'est pas seulement transmettre aux générations futures, c'est aussi apporter de la fierté et de la cohésion dans une commune, c'est soutenir l'activité économique locale, favoriser la création et le maintien d'emplois non délocalisables, c'est enfin créer les conditions d'un développement

local durable en préservant les paysages, la faune et la flore.

La Fondation du patrimoine a réalisé cette année une étude d'impact socio-économique des projets qu'elle soutient avec le cabinet Pluricité. Ces analyses démontrent l'importance des impacts positifs des projets de restauration patrimoniale qui font du patrimoine un véritable investissement d'avenir. **Ainsi, 1 € dans le patrimoine = 21 € de retombées économiques induites.**

Et pourtant, restaurer ce patrimoine est souvent un véritable défi pour les élus locaux : quels financements mobiliser ? quel soutien technique dans la réalisation des travaux ?

## ■ Les outils de la Fondation du patrimoine pour vous accompagner dans vos projets de restauration du patrimoine :

**Sauvegarder le patrimoine, c'est possible grâce à une mobilisation collective !**

La fondation du patrimoine dans le Finistère s'appuie sur son réseau de bénévoles qui agissent au quotidien, aux côtés des acteurs locaux. Elle valorise la richesse et la diversité du patrimoine du département et contribue à la vie économique et sociale du territoire.



**NOUVEAU : Depuis le 1<sup>er</sup> août 2020, le label de la Fondation du patrimoine est étendu à toutes les communes de moins de 20 000 habitants** (contre 2 000 habitants auparavant).

Si vous souhaitez proposer ce dispositif incitatif aux habitants de votre commune pour les aider à réaliser des travaux de restauration, nous pouvons signer une convention de partenariat.

## ■ Nouveau en 2021 : le portail du patrimoine



### PORTAIL DU PATRIMOINE

Afin d'accompagner au mieux les élus ainsi que les associations et les propriétaires privés de biens patrimoniaux privés, la Fondation du patrimoine a lancé à l'occasion du Salon des Maires à Paris le portail du patrimoine. Il s'agit d'une plateforme dédiée pour vous accompagner au mieux dans votre projet et vous apporter des réponses à vos questions.

En vous connectant au portail du patrimoine, vous pourrez accéder à des contenus pédagogiques et pratiques, des témoignages et retours d'expérience via une interface facile d'accès et simple à utiliser pour comprendre tous les enjeux et étapes liés à un projet de restauration, de connaître les aides existantes et de savoir vers qui vous tourner pour mener votre projet sereinement.

Connectez vous au portail du patrimoine sur [www.portaildupatrimoine.fr](http://www.portaildupatrimoine.fr)

## ■ Exemples de projets achevés en 2021 :

Roger Le Goff, Maire de Fouesnant : « **Actuellement nous travaillons étroitement avec la Fondation à la restauration de la chapelle Sainte-Anne, joyau du XVII<sup>e</sup> siècle, un lieu cher au cœur des habitants, et à la sauvegarde de Fort Cigogne, un projet emblématique ancré au cœur de l'archipel des Glénan. Au fil des années, un véritable contrat de confiance s'est établi avec la Fondation, c'est un partenaire essentiel. Son soutien nous permet de fédérer de multiples acteurs, publics ou privés dans ces actions de préservation de notre patrimoine et de sauvegarde de la mémoire de notre territoire** »



**La Chapelle Sainte Anne à Fouesnant**

Appel aux dons lancé en 2017, 60 000 € de dons collectés et 17 000 € de subventions de la Fondation du patrimoine

Brigitte Le Gall-Le Berre, Adjointe au Maire de Combrit-Sainte-Marine en charge de la Culture, du Patrimoine et des Animations : « **Notre commune de Combrit-Ste Marine a développé une relation privilégiée avec la Fondation du Patrimoine. En effet, trois projets importants ont pu voir le jour grâce à l'aide de la Fondation. Sans le soutien de la Fondation, des petites communes comme Combrit-Ste Marine ne pourraient seules assumer la rénovation de son patrimoine.** »



**La Chapelle de la Clarté à Combrit**

Appel aux dons lancé en 2015. 78 000 € de dons collectés et 15 000 € de subventions de la Fondation du patrimoine.

Lauréat du Grand Prix Pèlerin 2017

## ■ La Fondation du patrimoine dans le Finistère en quelques chiffres depuis 25 ans :

- 600 projets accompagnés
- 94 millions d'euros de travaux soutenus
- 4,7 millions d'euros de dons collectés et réaffectés à des projets locaux
- mobilisation de près de 15 000 donateurs
- 1,5 million d'euros de subventions attribuées

## ■ Contact :

Fondation du patrimoine - 55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST cedex 9 - Téléphone : 02 98 04 86 28

Email : [bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)

Retrouvez tous les projets soutenus par la Fondation du patrimoine sur notre site internet ! [www.bretagne.fondation-patrimoine.org](http://www.bretagne.fondation-patrimoine.org)

